



January 2007

## **IMPORTANT NOTICE**

### **INTERIM BINGO REVENUE MODEL**

On February 17, 2006, the Registrar of Alcohol and Gaming issued an Information Bulletin setting out an interim revenue model for lottery schemes conducted and managed at bingo halls registered under the *Gaming Control Act, 1992*. The interim revenue model in place in many municipalities will remain in effect until the implementation of a new revenue model. This extension will continue to provide the opportunity for other municipalities to implement an interim revenue model should they choose to.

In the Modernization of Charitable Gaming Direction and Priorities document released December 2005, the Registrar of Alcohol and Gaming committed to examining the revenue model for licensed charitable bingo. Consensus was reached by stakeholders that a new revenue model was critical to assisting the industry and resulting revenues to Ontario charities.

Subsequently, the Registrar commissioned HLT Advisory, a Toronto consulting firm with extensive experience in gaming research across Canada to develop a new revenue model for the bingo marketplace in Ontario. The new model has been developed in consultation with Ontario's charities, bingo hall operators and the AGCO's municipal lottery licensing partners. The result is a revenue model that has received approval in principle from all sectors of the bingo marketplace. The AGCO is committed to implementing this new revenue model that has been designed to address marketplace changes, and provide flexibility to the sector to meet further challenges that may arise in the future.

Janvier 2007

## **AVIS IMPORTANT**

### **MODÈLE DE RECETTES PROVISOIRE POUR LES BINGOS**

Le 17 février 2006, le registrateur des alcools et des jeux a publié un Bulletin d'information portant sur un modèle de recettes provisoire pour les loteries mises sur pied et administrées dans des salles de bingo inscrites en vertu de la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*. Le modèle de recettes provisoire en place dans de nombreuses municipalités restera en vigueur jusqu'à l'instauration d'un nouveau modèle de recettes. Les municipalités qui ne se servent pas d'un modèle de recettes provisoire peuvent toujours en mettre un en place si elles le désirent.

Dans le document intitulé Modernisation des jeux de bienfaisance – Orientation et priorités, qui a été rendu public en décembre 2005, le registrateur des alcools et des jeux s'est engagé à examiner le modèle de recettes pour les bingos de bienfaisance inscrits. Les intervenants se sont entendus pour dire qu'il était essentiel d'établir un nouveau modèle de recettes pour aider l'industrie et appuyer les revenus qu'elle génère pour les organismes de bienfaisance de la province.

Par la suite, le registrateur a retenu les services de HLT Advisory, une société d'experts-conseils de Toronto possédant une vaste expérience dans le domaine de la recherche liée aux jeux au Canada, pour l'élaboration d'un nouveau modèle de recettes pour le marché ontarien du bingo. Le nouveau modèle a été élaboré après avoir consulté des organismes de bienfaisance, des exploitants de salles de bingo et les partenaires de la CAJO chargés de la délivrance de licences de loterie municipales. On a ainsi obtenu un modèle de recettes qui a été approuvé en principe par tous les secteurs du marché du bingo. La CAJO s'est engagée à instaurer ce nouveau modèle de recettes, qui tient compte des changements se produisant sur le marché et qui donne au secteur la souplesse nécessaire pour relever d'autres défis pouvant se présenter à l'avenir.

The main features of the new model are:

- game flexibility to maximize viability;
- reduction in prize boards, managed initially to 70% for bingo;
- a new marketing fund will be established;
- all bingo hall revenues (gaming and other) will now be split between the charitable licensees and the hall operators;
- revenues net of prizes and marketing will be split with the charities receiving 45% and the hall operators receiving 55%.

From their respective share of the gross proceeds, bingo hall operators are responsible for paying expenses, while the charities are responsible for paying administration and licence fee expenses. The new model strives to achieve balance through recognizing that charitable gaming is for charitable fundraising, but that operators require an adequate return to maintain the operations.

The AGCO is targeting May 1, 2007 for implementation of the new bingo revenue model, but acknowledges that there are considerable implementation challenges to be met by provincial and municipal licensing authorities, charities and industry. Some of these considerations include:

- re-write of the Terms and Conditions
- implementation of a new licensing process
- changes in reporting processes and licensing forms
- education and training

Recognizing that there is significant work to be done to achieve successful implementation of the new bingo revenue model, the Registrar of Alcohol and Gaming has extended the interim bingo revenue model until the implementation of the new model.

Les principales caractéristiques du nouveau modèle sont les suivantes :

- De la souplesse pour les jeux afin de maximiser la viabilité;
- La diminution des prix à gagner, pour les faire passer initialement à 70 % dans le cas des bingos;
- L'établissement d'un nouveau fonds pour le marketing;
- La répartition de tous les revenus des salles de bingo (jeux et autres) entre les organismes de bienfaisance titulaires d'une licence et les exploitants de salles;
- La répartition des revenus, déduction faite du montant des prix et des coûts de marketing, entre les organismes de bienfaisance (45 %) et les exploitants de salles de bingo (55 %).

Les exploitants de salles de bingo devront se servir de leur part des produits bruts pour payer les dépenses tandis que les organismes de bienfaisance seront tenus de payer les frais d'administration et les droits liés aux licences. Le nouveau modèle tente d'établir un équilibre en tenant compte du fait que les jeux de bienfaisance ont pour but de recueillir des fonds à des fins de bienfaisance, mais que les exploitants doivent obtenir un rendement adéquat pour continuer leurs activités.

La CAJO vise à instaurer le nouveau modèle de recettes de bingo le 1<sup>er</sup> mai 2007, mais elle est consciente du fait que, pour ce faire, les autorités chargées de délivrer les licences provinciales et municipales, les organismes de bienfaisance et l'industrie auront des défis considérables à relever. Voici certains de ces défis :

- Réécrire les modalités
- Mettre en place un nouveau processus de délivrance des licences
- Apporter des changements aux processus de déclaration et aux formules de délivrance des licences
- Offrir de la formation

En raison du travail considérable à faire avant que le nouveau modèle de recettes de bingo soit instauré et que le tout fonctionne bien, le registrateur des alcools et des jeux a décidé de prolonger la durée du modèle de recettes provisoire jusqu'à l'instauration du nouveau modèle.

Bingo halls currently operating under an approved interim revenue model will require no further municipal approval to continue operating under the interim model currently approved by the municipal council, unless changes are requested by the halls, charities or municipal licensing authorities. Any halls not operating under the interim revenue model will still require municipal approval to commence operating under the interim model.

Contact: Maggie Gorgiev-  
Gaming Registration Officer - 416 326-8420.

Les salles de bingo qui se servent actuellement d'un modèle de recettes provisoire n'auront pas à obtenir d'approbation municipale pour continuer à utiliser le modèle provisoire que le conseil municipal avait déjà approuvé, sauf si des changements sont demandés par les salles de bingo, les organismes de bienfaisance ou les autorités chargées de délivrer les licences municipales. Les salles qui ne se servent pas d'un modèle de recettes provisoire devront obtenir l'approbation de la municipalité avant de commencer à le faire.

Renseignements : Maggie Gorgiev-  
agente d'inscription aux fins des jeux – 416 326-8420.